

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES ARRETES DU MAIRE**

N°A 2025-04

OBJET : Débroussaillage et abattage d'arbre -28 Avenue de SAINT ROCH -

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 5°, L 2212-4, et L 2213-4
- **Vu** la demande formulée par l'entreprise GTM SUD en date du 09/01/2025.
- **Considérant** qu'il est nécessaire de prendre des mesures afin de permettre le débroussaillage et abattage d'arbres et la réalisation des travaux de réparation d'un pont, avenue de SAINT ROCH, pour une durée de 30 jours.

**A R R E T O N S**

**Article premier :**

La société GTM Sud est autorisée à intervenir et à occuper le domaine public 28 avenue de SAINT ROCH de 08h00 à 18h00 à compter du 15 janvier 2025.

**Article 2.** La signalisation nécessaire sera mise en place par la société en amont et en aval du dispositif, de manière à prévenir les usagers de la route des modifications mises en place. Un balisage devra être implanté à proximité du chantier de manière à matérialiser sa présence. Une circulation alternée pourra être mise en place par la société intervenante si nécessaire.

**Article 3.** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires et habituelles, seront constatées par procès-verbaux.

**Article 5.**

Tous les véhicules en stationnement irrégulier et gênant le passage et le déroulement des travaux seront mis en fourrière.

**Article 6.** Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de cette notification.

**Article 7.**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carry-le-Rouet, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Rove, le 10 janvier 2025

Georges ROSSO  
Maire du ROVE

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence  
Marseille Provence Métropole

